

Poitiers le 12 janvier 2016

Christophe Simonet

Proviseur au lycée polyvalent Louis Armand – Auguste Perret

A Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissements de l'académie de PoitiersCher(e) collègue

Dans le cadre de l'aide à l'orientation et de la découverte des métiers, le lycée polyvalent Louis Armand – Auguste Perret de Poitiers propose aux élèves de collège ou de lycée des **mini-stages**.

Ces mini-stages seront organisés du **lundi 25 janvier au vendredi 9 avril 2016**.

Les enseignements concernés par ces mini-stages sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Lycée Général et Technologique									
Enseignements d'exploration en seconde				séries Technologiques		série Scientifique	BTS		CPGE
SI	CIT	ICN	S&L	1STL	1STIDD	S SI	SN	CRSA	PTSI / PT
Sciences de l'Ingénieur	Création et Innovation Technologique	Informatique et Création Numérique	Sciences & Laboratoire	Sciences et Techniques de Laboratoire	Sciences et Techniques de l'Industrie et du Développement Durable	Bac Scientifique Spécialité Sciences de l'Ingénieur	Systèmes Numériques <i>option</i> Electronique et Communication	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	Physique Technologie, Sciences de l'Ingénieur
Section d'Enseignement Professionnel									
Voir la liste des formations jointes									

Afin de nous permettre d'organiser aux mieux l'accueil de vos élèves, vous voudrez bien prendre contact :

pour le lycée général et technologique avec **M. Ruiz**, Directeur délégué du lycée général et technologique < jose.ruiz@ac-poitiers.fr >

pour la section d'enseignement professionnel, M. Faure proviseur adjoint Patrick.Faure@ac-poitiers.fr pour signature des conventions

Philippe Giraud/Nathalie Vaillant Directeur délégué de la SEP Philippe.Giraud@ac-poitiers.fr pour renseignement

L'ensemble des échanges se feront par courrier électronique.

Les élèves devront se présenter au **bureau de la vie scolaire du site Louis Armand**, dans le hall d'entrée, ou à **l'accueil du site Auguste Perret** où ils seront pris en charge

La convention, jointe en annexe, permettra de définir les modalités d'accueil des élèves.

Cordialement
C. Simonet

